

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE,  
LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT  
(ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

**RAPPORT D'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE**  
**PERIODE ALLANT DU 17 FEVRIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017**

AVRIL 2018

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET  
L'AGRICULTURE DURABLE  
**(CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT  
(ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

---

RAPPORT D'AUDIT FINANCIER ET COMPTABLE

PERIODE DE 22 MOIS 11 JOURS ALLANT DU 17 FEVRIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017

**SOMMAIRE**

RAPPORT D'AUDIT DE LA PERIODE DE 22 MOIS 11 JOURS CLOSE LE 31 DECEMBRE 2017 .....	3
MEMORANDUM SUR LE CONTROLE DES COMPTES .....	8
ANNEXES	

**Sommaire des annexes :**

- Annexe 1 : Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels
- Annexe 2 : Comptes annuels du Projet CEA-CCBAD
- Annexe 3 : État certifié des dépenses
- Annexe 4 : Tableau d'évolution des soldes des comptes désignés

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET  
L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

**Rapport d'audit sur les comptes annuels**

Période de 22 mois 11 jours allant du 17 Février 2016 au 31 Décembre 2017

**MONSIEUR KONE DAUDA**

COORDONNATEUR

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)  
22 B.P 582

**ABIDJAN 22**

N/Réf. : Joy/Sta/Adm/Abe/141-2018

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, LA BIODIVERSITE ET  
L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)**

**RAPPORT DE L'AUDITEUR INDEPENDANT  
(PERIODE DE 22 MOIS 11 JOURS ALLANT DU 17 FEVRIER 2016 AU 31 DECEMBRE 2017)**

Monsieur le Coordonnateur,

## **1. RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS**

### ▪ *Opinion*

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels présentés à l'annexe 2 ci-jointe du Projet « Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable » (CEA-CCBAD), objet de l'accord de financement n°5733 du 21 octobre 2015, qui comprennent le tableau des ressources et des emplois; l'état d'exécution budgétaire ainsi que des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives, pour la période de 22 mois 11 jours allant du 17 février 2016 au 31 décembre 2017 .

À notre avis, les comptes annuels joints à l'annexe 2 du CEA-CCBAD pour la période de 22 mois 11 jours allant du 17 février 2016 au 31 décembre 2017, sont réguliers et sincères et présentent dans tous leurs aspects significatifs une image fidèle des activités exécutées par le Projet au cours de la période de 22 mois 11 jours close le 31 décembre 2017 conformément aux principes comptables du SYSCOHADA et aux termes de l'accord de financement dudit prêt.

### ▪ *Fondement de l'opinion*

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit ISA telles que définies par l'IFAC et les directives de l'IDA. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des comptes annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants du Projet conformément au Code d'éthique et de déontologie des experts comptables de Côte d'Ivoire et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

▪ **Responsabilités du Coordonnateur relatives aux comptes annuels**

Les comptes annuels ont été établis et arrêtés par votre Coordonnateur.

Le Coordonnateur est responsable de la préparation et de la présentation sincère et fidèle des comptes annuels conformément aux règles et méthodes comptables applicables aux Projets de développement et aux dispositions de l'IDA ainsi que du contrôle interne qu'il estime nécessaire pour permettre la préparation de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe au Coordonnateur de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière du Projet.

▪ **Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA » permettra de toujours détecter toute anomalie significative existante. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des comptes annuels sont décrites de façon plus détaillée dans l'annexe 1 du présent rapport de l'Auditeur. Cette description fait partie intégrante de notre rapport.

## 2. OPINIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé à l'examen du respect des clauses contractuelles contenues dans l'accord de financement, conformément aux normes professionnelles de missions d'assurance applicables. Nos contrôles ont été déterminées sur la base des termes de référence de la mission et au regard des informations produites par le CEA-CCBAD.

Nous estimons que notre audit constitue une base raisonnable à l'expression des opinions ci-après :

### **2.1. Opinion sur les états certifiés de dépenses**

À notre avis, en ce qui concerne les états certifiés de dépenses inclus dans les demandes de remboursement de fonds présentés à l'IDA (Association Internationale de Développement) sur la période de 22 mois 11 jours allant du 17 février 2016 au 31 décembre 2017, dont la situation récapitulative est jointe à l'annexe 3, il existe des pièces justificatives suffisantes, dans tous leurs aspects significatifs, pour :

- justifier les demandes de remboursement présentées à l'IDA ;
- identifier les dépenses qui sont éligibles aux termes des dispositions de l'accord de financement n°5733-CI.

### **2.2. Opinion sur les Comptes Désignés**

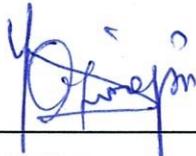
Les principales assurances issues de nos travaux d'examen des opérations et des modalités des deux comptes désignés (avance et indicateurs), ouverts dans les livres de la Banque Nationale d'Investissement (BNI) sous les numéros respectifs 05196480005 (compte avance) et 05206740003 (compte indicateurs), utilisé dans le cadre de l'exécution des activités du CEA-CCBAD pour la période allant du 17 février 2016 au 31 décembre 2017 se présentent comme suit :

- L'utilisation des comptes désignés est conforme, dans tous ses aspects significatifs, aux termes de l'accord de financement ainsi qu'aux directives de l'IDA ;
- Tous les paiements effectués sur les comptes désignés ont été exécutés par un Agent Comptable conformément aux instructions du Ministère de l'Économie et des Finances applicables aux projets de développement en Côte d'Ivoire ;
- Les opérations des comptes désignés ont été bien suivies par un traitement comptable régulier et par l'établissement des états mensuels de rapprochement bancaires ;
- Les opérations réalisées sur les comptes désignés sont soutenues par des pièces justificatives appropriées et concernent tous des paiements faits au titre des dépenses éligibles, conformément aux dispositions de l'accord de financement ;
- L'état présenté à l'annexe 4 reflète fidèlement la position financière des comptes désignés du Projet CEA-CCBAD à la date du 31 décembre 2017.

Il est présenté aux pages 8 à 20 un mémorandum sur les contrôles que nous avons effectués dans le cadre de notre examen et nos principales conclusions.

Abidjan, le 30 avril 2018

MOIHE AUDIT & CONSEIL



**YAO Koffi Joseph**  
Expert Comptable Diplômé  
Commissaire aux Comptes  
Associé Gérant



**AHUI Stephen**  
Sup de Co (ESCA)  
Associé

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET  
L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-CI)

**MÉMORANDUM SUR LE CONTRÔLE DES COMPTES**

Période allant du 17 Février 2016 au 31 décembre 2017  
(22 mois 11 jours)

**CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAÏN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET  
L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

**AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Période de 22 mois 11 jours allant du 17 Février 2016 au 31 Décembre 2017  
=====

**MEMORANDUM SUR LE CONTROLE DES COMPTES**

Nous avons présenté aux pages 3 à 7 notre rapport d'audit sur les comptes annuels du Projet du Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) pour la période de 22 mois 11 jours allant du 17 Février 2016 au 31 Décembre 2017.

Le présent mémorandum est destiné à fournir des informations complémentaires sur les rubriques des comptes annuels et sur les principaux travaux que nous avons effectués dans le cadre de notre examen. Il inclut aussi les principales conclusions issues de ces travaux.

Notre approche d'audit a consisté à vérifier la réalité, l'exhaustivité et la sincérité des ressources déclarées par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) puis les emplois correspondants. Des vérifications spécifiques de contrôle interne ont également été effectuées pour les procédures de gestion administrative, financière et comptable. Ces vérifications ont permis de couvrir notamment les immobilisations, le personnel, la trésorerie, les demandes de remboursement de fonds et les modalités de passation des marchés.

## A. RAPPEL DU CONTEXTE ET DES OBJECTIFS DE LA MISSION

### 1. Contexte, objectifs et justification du Projet

L'Université Félix Houphouët Boigny s'appuyant sur l'Ecole Doctorale WASCAL (West African Service Science Center on Climate Change and Adapted Land Used) a intégré en 2015, sur une base concurrentielle le projet CEA (Centres d'Excellence Africains) initié par la Banque Mondiale depuis 2013.

Le Gouvernement Ivoirien soucieux de l'influence grandissante du changement climatique puis de son impact sur l'agriculture a proposé et obtenu à travers l'une de ses institutions d'enseignement supérieur, le label de Centre d'Excellence sur les Changements Climatiques, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CCBAD).

La Banque Mondiale en investissant ainsi dans les institutions d'enseignement supérieur voudrait à travers la formation et la recherche soutenir durablement le développement technologique des pays par l'accroissement des ressources humaines qualifiées.

Ainsi, un accord de financement a été signé le 21 octobre 2015 par un Représentant de la Banque Mondiale et la Ministre Déléguée auprès du Ministère de l'Économie et des Finances pour le financement de trois centres d'excellences pour un montant global de 13 400 000 Euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Projet « changement climatique », l'État de Côte d'Ivoire a rétrocédé à l'Université Félix Houphouët-Boigny (UFHB), université participante, une quote-part de 4 500 000 euros du financement global alloué par l'IDA d'un montant de 13 400 000 Euros, à travers la signature d'un contrat de performance avec celle-ci.

Le Projet vise à soutenir les bénéficiaires afin de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités participantes dans les zones qui répondent aux défis régionaux.

L'objectif de développement du Projet de « Centres d'Excellence Africains » est de soutenir la Côte d'Ivoire dans le but de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités africaines participantes dans des domaines devant permettre de relever des défis régionaux et de renforcer les capacités de ces universités à offrir une formation de qualité et une recherche appliquée.

Les cibles visées par le Projet sont :

- les étudiants en master et PHD,
- les producteurs,
- les enseignants chercheurs.

Sa zone d'intervention se situe à un niveau national et régional.

Le Projet s'articule autour de quatre (4) principaux indicateurs de performance qui sont :

- Indicateur 1 : Spécialisation régionale approuvée et degré de préparation institutionnelle ;
- Indicateur 2 : Excellence dans l'enseignement, la recherche et l'impact sur le développement ;
- Indicateur 3 : Gestion financière ;
- Indicateur 4 : Passation des marchés.

## 2. Objectif de l'audit du Projet

L'objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice fiscal et s'assurer que les ressources mises à la disposition du Projet sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des résultats liés aux décaissements (RLD).

Les comptes annuels, qui sont établis par l'Unité de Coordination du CEA-CCBAD, sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

## B. AUDIT DES RESSOURCES

### 1. Objectifs

Nos travaux de validation des ressources avaient pour but de :

- s'assurer de la sincérité des montants déclarés au titre des financements obtenus pour l'exercice clos le 31 décembre 2017 ;
- s'assurer que tous les financements obtenus ont été domiciliés aux comptes bancaires appropriés ;
- s'assurer de la régularité des demandes de remboursement de fonds de la période sous-revue.

### 2. Travaux réalisés

Les principales diligences que nous avons mises en œuvre ont consisté à :

- reconstituer à partir des relevés bancaires et des avis de crédit des banques les montants des financements dont a bénéficié l'UCP au cours de la période sous-revue ;
- vérifier en relation avec nos travaux de validation des emplois le remboursement effectif des demandes de remboursement de fonds formulées auprès de la Banque Mondiale.

### 3. Commentaires des auditeurs

À l'issue de nos travaux, nous n'avons pas d'observation significative à formuler sur les ressources dont a bénéficié le Projet sur la période allant du 17 Février 2016 au 31 décembre 2017.

Outre les financements obtenus de la Banque Mondiale, le Projet a également généré des revenus. Les ressources dont a disposé le Projet au cours de la période allant du 17 février 2016 au 31 décembre 2017 se présentent donc comme suit :

- Au titre des financements obtenus de l'IDA, le Projet a bénéficié d'une avance initiale de 15% liée à l'atteinte de l'indicateur numéro 2 (DLI2) d'un montant de F.CFA 354 200 000. L'UGP a également bénéficié d'un remboursement de fonds (DRF 1) de F.CFA 295 180 650 lié à l'atteinte de l'indicateur numéro 1 (DLI 1).

Ces ressources s'analysent donc comme suit :

Montants exprimés en F.CFA

Date de mise à disposition	Type	Montants
Janvier 2017	Avance 15% sur DLI2	354 200 000
Mai 2017	DRF n°1	295 180 650
<b>Total ressources de la période :</b>		<b>649 380 650</b>

Il convient de noter que les demandes de remboursement de fonds (DRF) ne peuvent être introduites auprès de l'IDA par l'UCP qu'après l'atteinte des différents indicateurs liés au Projet et sous réserve d'une validation préalable par l'Association des Universités Africaines (AUA) et la Banque Mondiale. Ainsi, la DRF n°2 d'un montant de F.CFA 477 151 321 était en cours de validation et de paiement à fin décembre 2017.

Cette DRF a fait l'objet d'un paiement le 04 janvier 2018 à hauteur de 80%. Les 20% retenus étant destinés à rembourser partiellement le montant de l'avance initiale de F.CFA 354 200 000 obtenue au démarrage du Projet.

- Les revenus générés enregistrés par le Projet et domiciliés sur le compte projet, s'élèvent à F.CFA 9 108 500 au titre de la période allant du 17 février 2016 au 31 décembre 2017. Ces ressources proviennent :
  - de frais d'inscription d'étudiants pour un montant de F.CFA 7 288 500 ;
  - de revenus de F.CFA 1 820 000 comme avance de démarrage (10% des honoraires) issus d'un contrat signé avec le PSAC (Projet d'appui au Secteur Agricole) en vue de l'élaboration de la carte sanitaire du verger d'anacardier, du contrôle et de la veille sanitaire en vue d'une prévision de lutte contre les parasites et autres insectes ravageurs.

## C. AUDIT DES EMPLOIS

### 1. Trésorerie

#### 1.1. Objectifs

Les principaux objectifs visés par nos travaux sur la trésorerie se présentent comme suit :

- s'assurer que la situation de trésorerie du Projet est correctement reflétée aux comptes annuels du 31 décembre 2017 ;
- s'assurer que les opérations de trésorerie du Projet font l'objet d'un suivi satisfaisant ;
- s'assurer que les comptes bancaires n'ont enregistré que des transactions relatives aux activités du Projet.

## 1.2. Travaux effectués

- envoi de demandes de confirmation aux établissements bancaires abritant les ressources du Projet ;
- vérifier l'existence de rapprochement bancaires régulièrement établis et revus par un supérieur hiérarchique ;
- valider les états de rapprochement bancaires établis au 31 décembre 2017 ;
- vérifier le suivi des opérations en suspens sur les états de rapprochement bancaires ;
- vérifier les modalités de fonctionnement des différents comptes bancaires.

## 1.3. Commentaires des auditeurs

La vérification des comptes de trésorerie n'appelle pas d'observation particulière. En application des instructions du Ministère de l'Économie et des Finances de Côte d'Ivoire, les comptes bancaires du Projet fonctionnent sous les responsabilités conjointes de l'Agent Comptable affecté à l'Université Félix Houphouët-Boigny et du Président de l'Université Félix Houphouët-Boigny.

## 2. Personnel

### 2.1. Objectifs

Les objectifs visés par nos travaux sont de :

- s'assurer de la sincérité des charges de personnel ;
- s'assurer de la conformité des salaires payés aux contrats de travail et aux documents de base du Projet ;
- s'assurer de la mise en œuvre d'appels à candidature pour le recrutement du personnel du Projet ;
- s'assurer que le personnel bénéficiaire de rémunération travaille effectivement pour le compte du Projet ;
- s'assurer du respect des obligations fiscales et sociales relatives aux charges du personnel.

### 2.2. Travaux effectués

- vérifier la mise en œuvre d'appels à candidature pour le recrutement du personnel de l'UCP ;
- vérifier que les rémunérations brutes mensuelles versées au personnel sont conformes aux contrats de travail et aux budgets ;
- vérifier que les personnes bénéficiaires de rémunération font bien partie des personnes qui exercent leur activité de manière régulière pour le compte dudit Projet ;

- vérifier que les variations de rémunération, d'un mois à un autre, sont dûment justifiées et autorisées ;
- vérifier le paiement régulier des cotisations fiscales et sociales sur les salaires.

### **2.3. Commentaires des auditeurs**

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la régularité et la sincérité des charges de personnel à l'issue de nos travaux. Les rémunérations versées au Personnel de l'Unité de Gestion du Projet sont justifiées et conformes aux contrats de travail. Ce personnel a été recruté à la suite d'appels à candidatures régulièrement effectués par un comité de recrutement incluant le Coordonnateur du Projet. Les différents processus du recrutement (termes de références des postes à pouvoir, dépouillement, etc.) ont obtenu les avis de non-objection de la Banque.

Les cotisations sociales sont régulièrement acquittées par le Projet.

## **3. Immobilisations**

### **3.1. Objectifs**

Notre principal objectif de contrôle des immobilisations est de s'assurer que l'Unité de Coordination a un dispositif satisfaisant pour le suivi et le contrôle des immobilisations acquises dans le cadre de l'exécution des activités du Projet.

### **3.2. Travaux effectués**

- vérifier la mise en concurrence des fournisseurs pour les acquisitions d'immobilisations ;
- vérifier que les acquisitions d'immobilisations sont appuyées de justificatifs satisfaisants (factures, bon de livraison, bon de commande) ;
- procéder à des inspections physiques de certaines acquisitions réalisées sur la période sous-revue ;
- vérifier que les immobilisations acquises font l'objet d'un suivi satisfaisant (désignation et description de l'immobilisation, emplacement géographique, utilisateur, date de mise en service, etc.) ;
- vérifier que les immobilisations du Projet disposent de références d'identification individuelle ;
- vérifier les titres de propriété des véhicules utilisés par le Projet.

### **3.3. Commentaires des auditeurs**

Nous n'avons pas d'observations à formuler au titre des acquisitions d'immobilisations réalisées sur la période à l'exception du fait que nous avons relevé que la carte grise d'un des véhicules acquis par le Projet est libellée au nom de l'Université Félix Houphouët-Boigny (véhicule de marque TOYOTA HILUX 4x4 d'une valeur de F.CFA 29 678 874). Cette situation découlerait des dispositions d'un arrêté ministériel pour lequel nous n'avons toutefois pas obtenu copie.

## 4. Autres dépenses du Projet

### 4.1. Objectifs

- s'assurer de la réalité et de la sincérité des charges de l'UCP ;
- s'assurer que les ressources du Projet sont utilisées exclusivement aux fins des activités du Projet ;
- s'assurer du respect des dispositions budgétaires et réglementaires (manuel des procédures, instructions de l'IDA et des ministères de tutelles, etc.) ;
- s'assurer de l'existence de règles de bonne gestion dans la mise en œuvre des dépenses du Projet.

### 4.2. Travaux effectués

- vérifier la conformité des dépenses engagées aux activités et lignes budgétaires prévues dans les documents de base du Projet ;
- vérifier la mise en œuvre d'appels à concurrence pour le choix des différents fournisseurs et différents prestataires du Projet ;
- vérifier, à partir des justificatifs, l'objet et les modalités des dépenses, en vue de s'assurer qu'elles concernent effectivement des activités du Projet ;
- vérifier le respect des dispositions des manuels de procédures et des instructions du Bailleurs dans la mise en œuvre des dépenses du Projet ;
- vérifier l'éligibilité des dépenses engagées par l'UCP ;
- vérifier que la non objection de la Banque Mondiale a été effectivement requise et obtenue pour les dépenses concernées.

### 4.3. Commentaires des auditeurs

Nous n'avons pas d'observation significative à formuler à l'issue de nos travaux de revue des dépenses du Projet. Nous n'avons pas relevé de cas de dépenses significatives inéligibles aux financements de l'IDA.

Les dépenses ont été correctement imputées aux lignes budgétaires correspondantes et le Projet n'a pas enregistré de dépassement budgétaire.

## 5. Revue de la passation des marchés

### 5.1. Objectifs

En relation avec nos travaux d'audit comptable et financier, l'objectif principal visé par la revue de la passation des marchés est d'apprécier l'adéquation entre les procédures de passation des marchés et les modalités de gestion des contrats et les dispositions légales et réglementaires.

### 5.2. Travaux effectués

Sur la base du dernier Plan de Passation des Marchés (PPM) validé par la Banque et une matrice de suivi de passation et d'exécution de l'ensemble des marchés conclus, transmise par le Projet, nos travaux ont consisté à établir un échantillon de marchés soumis aux principales vérifications effectuées ci-après.

Au 31 décembre 2017, les marchés passés par le Projet se présentent comme suit :

Catégories	Travaux	Fournitures et services assimilés	Services de consultants	Total
Nombre	5	20	17	42
Valeurs (en F.CFA)	780 646 704	231 024 600	242 663 400	1 274 334 704

Sur ces quarante-deux (42) marchés, huit (8) marchés ont été conclus en 2015 et 2016 et trente-quatre (34) au cours de l'année 2017. À fin décembre 2017, le niveau d'exécution financière de ces quarante-deux (42) marchés se chiffrait à 382 741 208 FCFA.

Pour les besoins de l'audit, vingt (20) marchés ont été sélectionnés et retenus dans le cadre de nos travaux. Sur les vingt (20) marchés de l'échantillon, huit (8) marchés ont entièrement été exécutés et payés au 31 décembre 2017.

L'échantillonnage retenu par nos soins se présente comme suit :

Catégories	Travaux	Fournitures et services assimilés	Services de consultants	Total
Nombre	3	12	5	20
Valeur (en F.CFA)	137 057 586	157 181 317	136 298 400	430 537 003
Réalisation financière au 31/12/2017	19 991 011	150 407 538	51 189 360	221 587 909
Taux de couverture des marchés audités	60%	60%	29%	48%

Nous avons ainsi mis en œuvre les principales diligences ci-après :

Revue du respect des procédures de mises en œuvre applicables pour toutes les catégories de marchés, aux niveaux suivants :

- la planification des marchés ;
- l'appel à la concurrence ;
- l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés et contrats ;
- l'information des candidats des résultats des consultations ;
- l'établissement des marchés et contrats ;
- l'exécution des marchés et contrats (contrôle et paiement) ainsi que la réception des fournitures et services ;
- l'archivage des documents de passation des marchés ;
- la vérification de l'inexistence de marchés conclus en marge de ceux prévus au PPM. À cet effet, nous avons, en relation avec les travaux de validation des dépenses effectués au niveau financier et comptable, vérifié l'objet et la nature des principaux paiements réalisés au cours de la période.

### 5.3. Commentaires des auditeurs

Nos observations et commentaires se présentent comme suit :

#### ☞ **Revue de la procédure de passation des marchés et Performance**

##### ○ **Planification de la Passation des Marchés (PPM)**

La dernière version révisée du PPM ayant reçu l'accord de non objection (ANO) de la Banque Mondiale date du 22 janvier 2018.

Conformément aux dispositions nationales en vigueur, ce PPM a été soumis pour avis à la Cellule de passation du Ministère de tutelle et à la Direction des Marchés Publics (DMP).

Le calendrier prévisionnel de passation des différents marchés a été globalement respecté par le Projet. Nos tests de sondages n'ont pas mis en évidence de cas de marchés passés non répertoriés au PPM.

##### ○ **Publications**

Pour les marchés audités, les publications légales exigées ont été faites conformément aux textes en vigueur, à l'exception de celles prévues dans le cadre des ententes directes (passation de marché de gré à gré).

L'Annexe 1.7 des directives de passation de marchés de fournitures, de travaux et de prestations de services autres que les services de consultants de la Banque Mondiale de janvier 2011 Version révisée en 2014 stipule « *L'Emprunteur doit publier dans UNDB online les informations pour tous les marchés passés sur AOI et AOIR, ... et tous les marchés passés par entente directe, ...*

Nous avons ainsi mis en œuvre les principales diligences ci-après :

Revue du respect des procédures de mises en œuvre applicables pour toutes les catégories de marchés, aux niveaux suivants :

- la planification des marchés ;
- l'appel à la concurrence ;
- l'ouverture des plis, l'évaluation des offres et l'attribution des marchés et contrats ;
- l'information des candidats des résultats des consultations ;
- l'établissement des marchés et contrats ;
- l'exécution des marchés et contrats (contrôle et paiement) ainsi que la réception des fournitures et services ;
- l'archivage des documents de passation des marchés ;
- la vérification de l'inexistence de marchés conclus en marge de ceux prévus au PPM. À cet effet, nous avons, en relation avec les travaux de validation des dépenses effectués au niveau financier et comptable, vérifié l'objet et la nature des principaux paiements réalisés au cours de la période.

### **5.3. Commentaires des auditeurs**

Nos observations et commentaires se présentent comme suit :

#### **☛ Revue de la procédure de passation des marchés et Performance**

##### **○ Planification de la Passation des Marchés (PPM)**

La dernière version révisée du PPM ayant reçu l'accord de non objection (ANO) de la Banque Mondiale date du 22 janvier 2018.

Conformément aux dispositions nationales en vigueur, ce PPM a été soumis pour avis à la Cellule de passation du Ministère de tutelle et à la Direction des Marchés Publics (DMP).

Le calendrier prévisionnel de passation des différents marchés a été globalement respecté par le Projet. Nos tests de sondages n'ont pas mis en évidence de cas de marchés passés non répertoriés au PPM.

##### **○ Publications**

Pour les marchés audités, les publications légales exigées ont été faites conformément aux textes en vigueur, à l'exception de celles prévues dans le cadre des ententes directes (passation de marché de gré à gré).

L'Annexe 1.7 des directives de passation de marchés de fournitures, de travaux et de prestations de services autres que les services de consultants de la Banque Mondiale de janvier 2011 Version révisée en 2014 stipule « *L'Emprunteur doit publier dans UNDB online les informations pour tous les marchés passés sur AOI et AOIR, ... et tous les marchés passés par entente directe, ...*

*La publication doit être effectuée dans les deux semaines suivant la réception de l'avis de non-objection de la Banque à la proposition d'attribution du marché pour les marchés soumis à l'examen préalable, et dans les deux semaines suivant la décision d'attribution du marché de l'Emprunteur pour les marchés soumis au contrôle a posteriori de la Banque... ».*

Les preuves de publication des attributions de tous les marchés passés par entente directe dans UNDB online n'ont pas été faites à l'Auditeur pour les marchés passés selon la procédure d'entente directe.

#### ○ Soumission

Les soumissions ont été faites conformément aux documents de consultation (Avis à manifestation d'intérêt et lettre d'invitation pour les demandes de cotation, avis d'appel d'offres pour les appels d'offres).

#### ○ Évaluation

Les évaluations ont été menées conformément aux dossiers d'appels d'offres, aux dossiers de consultation ou d'appels à manifestation d'intérêt.

Toutefois, l'auditeur a relevé que pour la passation du marché relatif à la construction des bâtiments du CEA-CCBAD, le fonctionnement de la Commission d'Ouverture et de Jugements des Offres (COJO) n'a pas été conforme aux exigences légales. Au niveau du processus d'analyse des offres et d'attribution de ce marché, la COJO a fonctionné comme suit :

- Participation de l'ensemble des membres de la COJO à l'ouverture des plis le 02 novembre 2017 ;
- A l'exception du représentant de l'Université Félix Houphouët-Boigny, participation de l'ensemble des membres de la COJO à l'analyse ainsi qu'à l'approbation des propositions d'attribution à l'unanimité des membres de la COJO le 24 novembre 2017 (cumul de fonctions non compatibles).

*Cette pratique n'est pas conforme à la procédure prescrite par les dispositions de l'article 15 du décret N°2015-425 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers, et aux dispositions 69, 70, 74 et 45.1 du Code des marchés publics, lesquelles stipulent : « Les membres de la COJO prennent les dispositions nécessaires pour procéder le même jour, dès l'ouverture des plis, à l'analyse et au jugement des offres, pour les dossiers relativement simples. Toutefois, pour les dossiers d'une complexité avérée, l'analyse et le jugement des offres se font dans un délai maximum de cinq jours ouvrables. La Commission compétente, définie à l'article 43 du présent code, procède à l'ouverture des enveloppes et contenants extérieurs... La Commission charge le rapporteur, d'une part, du contrôle de la régularité des offres au regard des articles 48 et 49 ci-dessus et d'autre part, de l'analyse technique et financière de celles-ci... En tout premier lieu, le rapporteur procède à l'examen des pièces administratives produites. Le rapporteur procède ensuite, de manière strictement confidentielle et dans le délai qui lui est imparti par la Commission, à l'analyse technique et financière et propose un classement des offres suivant les critères prévus dans le dossier d'appel d'offres... La Commission se réunit en une séance de jugement pour évaluer les offres et attribuer le marché.*

A cette fin, le rapport d'analyse est transmis par le rapporteur aux membres de la Commission... Dès qu'elle a fait son choix, la Commission dresse un procès-verbal qui arrête sa décision et qui est signé séance tenante par tous les membres ayant voix délibérative. Les membres de la Commission, à l'exception du maître d'œuvre s'il existe, participent aux séances de celle-ci avec voix délibérative.

Le cumul de compétences entre les mains de la COJO est une irrégularité majeure susceptible d'entraîner l'annulation du processus d'attribution des offres en cas de recours d'un soumissionnaire. Il en est de même du fait de la participation avec voix délibérative du Maître d'œuvre Groupement CEFALCL/HYDRO CO lors de la séance de jugement du marché relatif à la construction des bâtiments du CEA-CCBAD

- **Attributions et négociation de contrat**

L'auditeur n'a pas relevé d'irrégularités dans le processus d'attribution des marchés. Les contrats ont été attribués aux offres et propositions conformément aux dispositions applicables aux différents types de marchés, notamment les moins-disant pour les fournitures et travaux, et les plus qualifiés pour les Consultants.

- **Avis de non-objection de la Banque mondiale et autorisations ministérielles**

L'avis de la Banque mondiale a été requis sur tous les Termes de Références (TDRs) des missions de consultance et sur les marchés passés par entente directe.

Toutefois, l'audit a relevé que le recours à la procédure de gré à gré a été fait sans l'autorisation préalable du Ministre en charge des marchés publics.

Les articles 18 du décret N°2015-425 du 1<sup>er</sup> juillet 2015 portant procédures et modalités de gestion des projets et programmes financés ou cofinancés par les partenaires techniques et financiers et 97 du Code des Marchés publics stipulent « toute procédure dérogatoire ou mesure exceptionnelle est soumise à l'autorisation préalable du Ministre chargé des marchés publics.... L'autorité contractante ne peut recourir à la procédure de gré à gré qu'après y avoir été autorisée préalablement par le Ministre chargé des marchés publics ou son délégué, après avis de la Structure administrative chargée des marchés publics. ».

L'audit a relevé que les cinq (5) marchés passés par voie d'entente directe et ayant fait l'objet de contrôle n'ont pas été soumis à l'autorisation du Ministre en charge des marchés publics.

- ☞ **Revue de la Gestion des Contrats et Performance**

- **Mise en œuvre**

L'exécution des contrats a été faite conformément aux dispositions contractuelles des marchés concernés. Pour les marchés de travaux, les polices d'assurances exigées des entrepreneurs ont été dûment souscrites et remises au Maître d'œuvre.

○ **Paiements**

Les paiements des marchés audités ont été faits dans les délais et selon les modalités prescrites.

○ **Conformité**

Les dispositions contractuelles ont été généralement observées dans les dossiers de marchés ayant fait l'objet de contrôle.

○ **Classement des documents**

Pour les vingt marchés audités, le système d'archivage des dossiers de marchés est très satisfaisant. Toutes les pièces relatives au processus de passation, depuis le lancement de la procédure jusqu'au paiement sont rangées dans des boîtes d'archives et classées selon l'ordre chronologique des diligences.

☞ **Recommandations**

Nous recommandons au Projet de se conformer aux dispositions nationales et aux directives du bailleur en matière de passation de marchés par entente directe.

Par ailleurs, le fonctionnement de la COJO devrait être conforme aux prescriptions du code des marchés publics.

\* \*  
\*

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET  
L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)  
FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE FINANCEMENT N°5733-C1)

**ANNEXES**

CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET  
L'AGRICULTURE DURABLE  
(CEA-CCBAD)

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT

**AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

Période de 22 mois 11 jours allant du 17 Février 2016 au 31 Décembre 2017

=====

**SOMMAIRE DES ANNEXES**

- **Annexe 1** : Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels
- **Annexe 2** : Comptes annuels du Projet CEA-CCBAD
- **Annexe 3** : État certifié des dépenses
- **Annexe 4** : Tableau d'évolution des soldes des comptes désignés

Annexe 1 :

**Responsabilités de l'Auditeur relatives à l'audit des comptes annuels**

## **ANNEXE 1 : PORTANT RESPONSABILITÉS DE L'AUDITEUR RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS**

*Cette annexe fait partie intégrante de notre rapport d'audit financier et comptable.*

Dans le cadre de nos diligences, nous nous conformons successivement aux exigences des Normes Internationales d'Audit (ISA).

De manière plus détaillée,

- nous nous conformons aux règles d'éthique relatives à l'audit des comptes annuels édictées par le Code d'éthique et de déontologie des experts-comptables de Côte d'Ivoire et les règles d'indépendance qui encadrent la profession.
- nous faisons preuve d'esprit critique qui implique d'être attentifs aux éléments probants qui contredisent d'autres éléments probants recueillis, aux informations qui remettent en cause la fiabilité de documents et de réponses apportées aux demandes de renseignements à utiliser en tant qu'éléments probants, aux situations qui peuvent révéler une fraude possible, aux circonstances qui suggèrent le besoin de mettre en œuvre des procédures d'audit en supplément de celles requises par les Normes ISA ;
- nous faisons preuve de jugement professionnel lors de la conduite de l'audit en particulier pour les décisions portant sur le caractère significatif et le risque d'audit, la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit à mettre en œuvre pour satisfaire les diligences requises par les normes ISA et pour recueillir des éléments probants, le fait de déterminer si des éléments probants suffisants et appropriés ont été recueillis, et si des travaux supplémentaires sont nécessaires pour atteindre les objectifs des normes ISA et, par voie de conséquence, les objectifs généraux de l'auditeur, l'évaluation des jugements de la direction portant sur le suivi du référentiel comptable applicable, le fondement des conclusions tirées des éléments probants recueillis, par exemple l'appréciation du caractère raisonnable des évaluations faites par la direction lors de l'établissement des comptes annuels ;
- nous préparons tout au long de l'audit une documentation qui fournisse une trace suffisante et appropriée des travaux, fondements de notre rapport d'audit et des éléments démontrant que l'audit a été planifié et réalisé selon les Normes ISA et dans le respect des exigences législatives et réglementaires applicables notamment les directives de l'IDA ;
- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- nous recueillons, le cas échéant, des éléments probants suffisants et appropriés concernant le respect des dispositions des textes législatifs et réglementaires dont il est admis qu'elles ont une incidence directe sur la détermination des données chiffrées significatives enregistrées et l'information fournie dans les comptes annuels, mettons en œuvre des procédures d'audit spécifiques visant à identifier les cas de non-respect d'autres textes législatifs et réglementaires qui peuvent avoir une incidence significative sur les comptes annuels, et apporter une réponse appropriée aux cas avérés ou

suspectés de non-respect des textes législatifs et réglementaires identifiés au cours de l'audit ;

- nous évaluons l'incidence sur l'audit des anomalies relevées et l'incidence sur les états financiers des anomalies non corrigées, s'il en existe. Nous les communiquons au niveau approprié de la direction, à moins que ceci ne lui soit interdit par la loi ou la réglementation ;
- nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des comptes annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- nous avons l'obligation du respect du secret professionnel pour les faits, actes et renseignements dont nous avons eu connaissance.

\* \*  
\*

Annexe 2 :

Comptes annuels du Projet CEA-CCBAD

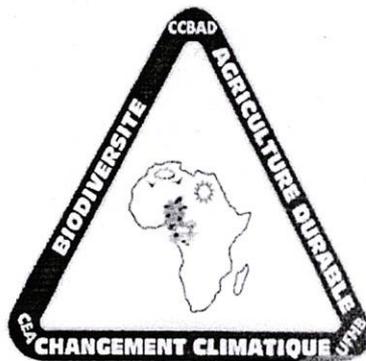
TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES AU 31/12/2017  
(Montants exprimés en FCFA)

EMPLOIS	Cumul au 31/12/2017	TRANSACTION EXERCICE 2017	31/12/2016	RESSOURCES	Cumul au 31/12/2017	TRANSACTION EXERCICE 2017	31/12/2016
<b>Dépenses d'investissements</b>				<b>FINANCEMENT</b>			
1. Immobilisation Incorporelle	178 060 309	178 060 309	0	1. IDA, avances en compte spécial	354 200 000	354 200 000	354 200 000
2. Bâtiments, agencement, installations	10 870 424	10 870 424	0	2. IDA, Remboursement Indicateur	295 180 650	295 180 650	0
3. Matériels	19 991 011	19 991 011	0	3. IDA, Revenus Générés	9 108 500	9 108 500	0
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>522 229 385</b>	<b>522 229 385</b>	<b>0</b>	4. Contrepartie ETAT	0	0	0
1. Achat	42 461 030	42 461 030	0	<b>Total financement</b>	<b>658 489 150</b>	<b>658 489 150</b>	<b>354 200 000</b>
2. Transport	28 953 500	28 953 500	0				
3. Services extérieurs A	67 158 234	67 158 234	0	<b>AUTRES CONTRIBUTIONS</b>			
4. Services extérieurs B	243 010 760	243 010 760	0	1. Produit de vente DAO	2 400 000	2 400 000	0
5. Impôts et taxes	25 077 308	25 077 308	0	2. Autres produits			
6. Charges de personnel	115 568 553	115 568 553	0	<b>Total Contributions</b>	<b>2 400 000</b>	<b>2 400 000</b>	<b>0</b>
<b>Total dépenses</b>	<b>700 289 694</b>	<b>700 289 694</b>	<b>0</b>				
<b>VALEURS REALISABLES</b>				<b>DETTES À COURT TERME</b>			
1. Fournisseurs débiteurs	144 550	144 550	0	1. Fournisseurs immobilisations et Services	20 473 716	20 473 716	0
2. Autres débiteurs	0	0	0	2. Personnel mission et Formation	24 512	24 512	0
3. Personnel mission et Formation	0	0	0	3. Enseignants et étudiants créditeurs	9 960 741	9 960 741	0
<b>Total débiteurs divers</b>	<b>144 550</b>	<b>144 550</b>	<b>0</b>	4. Organismes sociaux	4 372 582	4 372 582	0
<b>Trésorerie</b>				5. Etat, impôts et Taxes	25 077 308	25 077 308	0
1. Compte désigné BCEAO	0	0	354 200 000	<b>Total dettes à court terme</b>	<b>59 908 859</b>	<b>59 908 859</b>	<b>0</b>
2. Compte projet IDA	610 080	610 080	0				
3. Compte projet indicateurs	17 499 309	17 499 309	0	<b>Total Ressources</b>	<b>720 798 009</b>	<b>720 798 009</b>	<b>354 200 000</b>
4. Compte projet revenus générés	1 097 776	1 097 776	0				
5. CAISSE, recettes (DAO)	1 156 600	1 156 600	0				
<b>Total trésorerie</b>	<b>20 363 765</b>	<b>20 363 765</b>	<b>354 200 000</b>				
<b>Total Emplois</b>	<b>720 798 009</b>	<b>720 798 009</b>	<b>354 200 000</b>				



Coordonnateur  
National du Projet  
CEA-CCBAD

Le Coordonnateur du projet



**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN SUR LE CHANGEMENT  
CLIMATIQUE, LA BIODIVERSITE ET L'AGRICULTURE DURABLE**

**NOTES SUR LE TABLEAU DES EMPLOIS ET  
RESSOURCES**

**31 DECEMBRE 2017**

# SOMMAIRE

- I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET
- II. REGLES APPLIQUEES POUR L'ELABORATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET RESSOURCES (TER)
- III. NOTES EXPLICATIVES AU TER

## **I. PRESENTATION SUCCINCTE DU PROJET**

### **I.1 Contexte du projet**

L'Université Félix Houphouët Boigny s'appuyant sur l'Ecole Doctorale WASCAL (West African Service Science Center on Climate Change and Adapted Land Used) a intégré en 2015, sur une base concurrentielle le projet CEA initié par la banque mondiale depuis 2013.

En effet, le gouvernement ivoirien soucieux de l'influence grandissante du changement climatique puis de son impact sur l'agriculture a proposé et obtenu à travers l'une de ses institutions d'enseignement supérieur, le label de Centre d'Excellence sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CCBAD).

La Banque Mondiale en investissant ainsi dans les Institutions d'enseignement supérieur voudrait à travers la formation et la recherche soutenir durablement le développement technologique des pays par l'accroissement des ressources humaines qualifiées.

Ainsi l'accord de financement qui engage la Côte d'Ivoire a été co-signé le 21 octobre 2015 par le Représentant de la Banque Mondiale et la Ministre Déléguée auprès du Ministère de l'Economie et des Finances.

Notons que la Côte d'Ivoire a bénéficié de trois centres d'excellence pour un financement global de 13 400 000 Euros.

Dans le cadre de la mise en œuvre du volet changement climatique projet, l'Etat de Côte d'Ivoire cède à l'Université Félix Houphouët Boigny (UFHB), Université participante, le financement d'un montant de 4 500 000 Euros alloué par l'IDA, à travers la signature d'un contrat de performance avec celle-ci.

### **I.2 But du projet**

Le projet vise à soutenir les bénéficiaires afin de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités participantes dans les zones qui répondent aux défis régionaux.

### **I.3 Objectif de développement du projet**

L'objectif de développement du « Projet de Centres d'Excellence Africains » est de soutenir la Côte d'Ivoire dans le but de promouvoir la spécialisation régionale entre les universités africaines participantes dans des domaines devant permettre de relever des défis régionaux et de renforcer les capacités de ces universités à offrir une formation de qualité et une recherche appliquée.

### **I.4 Groupes cibles**

- Les étudiants master et PHD
- Les producteurs
- Les enseignants chercheurs.

### **1.5 Zones d'intervention du projet**

Niveau national et régional.

### **1.6 Bailleur de fonds et montant du crédit IDA**

Le Projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement climatique, la biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) est financé par l'Association Internationale de Développement (IDA) du Groupe de la Banque Mondiale. Le crédit de l'IDA est de 4 500 000 EUROS.

### **1.7 Durée du projet**

Le projet a été mis en vigueur le 17 février 2016 pour une durée d'environ quatre (4) ans. Il devra s'achever le 31 décembre 2019.

### **1.8 Les composantes du projet**

Le projet Centre d'Excellence Africain sur le Changement Climatique, la Biodiversité et l'Agriculture Durable (CEA-CCBAD) s'articule autour des quatre principaux indicateurs de performance suivants :

#### **Indicateur 1 : Spécialisation régionale approuvée et degré de préparation institutionnelle.**

Cet indicateur sera atteint à travers des actions visant à préparer un cadre institutionnel satisfaisant pour la mise en œuvre du projet (Mise en place d'un Comité de pilotage opérationnel ; Approbation d'une résolution de promotion de la spécialisation régionale parmi les universités participantes ; Création d'un compte bancaire destiné au CEA/ CCBAD pour recevoir les fonds de dotation ; Signature d'accords de partenariat ; Accroissement de l'autonomie financière du CEA-CCBAD) et aussi à travers la satisfaction des conditions de mise en vigueur du projet.

#### **Indicateur 2 : Excellence dans l'Enseignement, la Recherche et l'Impact sur le Développement.**

Cet indicateur sera atteint à travers la mise en œuvre d'activités visant à renforcer les capacités en matière d'enseignement et de recherche appliquée.

#### **Indicateur 3 : Gestion financière**

Cet indicateur sera réalisé à travers la transmission de demande de retrait de fonds en temps opportun, appuyée par une information financière adéquate sur l'utilisation des fonds, la mise en place d'une entité d'audit interne opérationnelle, la transparence à travers la mise sur le site web des données sur gestion financière (accès web aux rapports de vérification, rapports financiers intérimaires, budget et

programme de travail annuel) et enfin le fonctionnement du comité de vérification avec la participation des conseils universitaires.

#### **Indicateur 4 : Passation des Marchés**

Cet indicateur sera atteint à travers la réalisation de l'audit de la passation des marchés dans le délai et aussi le progrès satisfaisant et opportun de la passation des marchés.

La mise en œuvre du projet est assurée par une unité de coordination, dirigée par un coordonnateur et aidé dans sa tâche par un coordonnateur adjoint. La structure organisationnelle mise en place répond aux besoins du projet afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans les conditions optimales d'efficacité.

#### **I.9 Dispositions d'exécution**

La mise en œuvre du projet est assurée par une unité de coordination, dirigée par un coordonnateur et aidé dans sa tâche par un coordonnateur adjoint. La structure organisationnelle mise en place répond aux besoins du projet afin de lui permettre de réaliser les objectifs fixés dans les conditions optimales d'efficacité.

Un Comité de Pilotage Stratégique (CPS) a été créé et chargé de donner au projet ses grandes orientations et priorités, de superviser sa mise en œuvre et d'approuver ses plans de travail annuel budgétisés.

Un comité d'audit ainsi qu'un comité scientifique ont été créés en d'améliorer la gouvernance du projet.

## **II. REGLES APPLIQUEES POUR L'ELABORATION DU TER**

Le projet est soumis à une obligation de présentation d'états financiers annuels qui comprennent (entre autres), un tableau des emplois et ressources (TER) ainsi que des notes décrivant les principes comptables utilisés et les principales rubriques qui le composent.

### **II.1 Principes comptables**

Le projet CEA-CCBAD est un projet à caractère public, à but non lucratif, n'ayant ni objectif marchand, ni vocation à dégager un résultat. Toutefois, il lui est permis de générer des revenus en menant des activités dans son domaine de prédilection dont une partie devrait servir à appuyer la mise en œuvre des activités du centre.

Les états financiers du projet sont établis et présentés conformément aux normes comptables établies par le Système Comptable OHADA, adaptées aux spécificités du projet. En effet, certaines règles de présentation spécifiques au projet, prévues dans le manuel des procédures administratives comptables et financières ont été appliquées pour une meilleure lisibilité des états financiers.

Ces états financiers sont exprimés en francs CFA.

Les achats de fournitures, d'équipements et de services sont enregistrés toutes taxes comprises (TTC) de même que le règlement des factures concernées.

Les principales méthodes comptables appliquées pour l'établissement des états financiers au 31 décembre 2017 sont les suivantes :

## **II.2 Mode de comptabilisation**

Les opérations sont comptabilisées dès lors que l'engagement contractuel du Projet ou des tiers est établi. Les schémas de comptabilisation retenus reflètent le circuit de traitement des dépenses dans les projets.

## **II.3 Mobilisation des fonds**

Les fonds du crédit sont mobilisés essentiellement auprès de l'IDA par l'atteinte puis la vérification des jalons des indicateurs.

## **II.4 Avance de fonds**

Le dépôt initial de fonds effectué par l'IDA est porté au passif en contrepartie de la trésorerie. Il s'agit d'une avance non-renouvelable qui a transité par un compte désigné ouvert dans les livres de la BCEAO avant d'être déposé sur un compte dans une banque commerciale.

Dans le but de faciliter le démarrage effectif du projet, une avance de 15% du DLI 2.8 lui a été octroyée. Cette avance sera remboursée progressivement à hauteur de 20% des DRF soumises et ce à compter de la seconde.

## **II.4 Demande de Remboursement de fonds**

Un autre compte ouvert dans une banque commerciale reçoit directement les fonds mobilisés à la suite de l'atteinte des DLIs. Les fonds sont mobilisés par la soumission des résultats atteints, vérifiés et jugés acceptables par l'Association des Universités Africaines (AUA).

## **II.5 Immobilisations**

Les immobilisations acquises dans le cadre du CEA-CCBAD figurent au Tableau des Emplois et Ressources (TER) pour leurs coûts historiques d'acquisition et ne sont pas amortissables.

### III. NOTES EXPLICATIVES DU TER

#### 1. LES RESSOURCES

##### 1.1 Financement

Le financement dont a bénéficié le CEA-CCBAD, depuis le début du projet, s'élève à **658 489 150 FCFA**.

##### 1.1.1. IDA, avances en compte spécial

Ce poste enregistre l'avance initiale (**354 200 000 FCFA**) octroyée par l'IDA au projet. Cette avance représente 15% du montant total du DLI 2.8.

##### 1.1.2. IDA, Remboursement Indicateur

Ce poste enregistre les fonds relatifs à l'atteinte du DLI 1 ; soit un montant de 450 000 euros (**295 180 650 fcfa**).

##### 1.1.3 IDA, revenus générés

Cette rubrique comprend le montant total (**9 108 500 FCFA**) constitué essentiellement des frais de préinscription et d'inscription versés par les étudiants (**7 288 500 fcfa**) et des honoraires (**1 820 000 fcfa**) facturés par des professeurs du centre pour l'étude d'actualisation du verger d'anacardier effectué pour le compte du PSAC.

##### 1.1.4 ETAT, subvention reçue (contrepartie Etat)

Aucune subvention n'a été perçue à cet effet en 2017.

#### 1.2 Autres contributions

##### 1.2.1 Produits de vente DAO

Il s'agit du produit des ventes des dossiers d'appels d'offres (DAO) à hauteur de **2 400 000 FCFA** depuis le début du projet.

##### 1.2.2 Autres produits

Aucun autre produit n'a été enregistré au cours de cet exercice.

### 1.3 Dettes à court terme

#### 1.3.1 Fournisseurs immobilisations et services

Il s'agit des dettes du projet envers les divers fournisseurs, consultants et prestataires.

Elles s'élèvent à **20 473 716 FCFA** au 31 décembre 2017 et s'analysent comme suit :

N°	FOURNISSEURS ET PRESTATAIRES	MONTANT	OBSERVATIONS
1	CFAO MOTORS	722 750	Factures des frais d'entretien du véhicule 4*4 des trimestres allant d'aout -octobre 2017 (433 650 fcfa) et novembre 2017 à janvier 2018 (433 650 fcfa dont 144 550 fcfa en charges constatées d'avance pour le mois de janvier 2018).
2	PRIVILEGE ENTREPRISE	2 442 600	Reliquat dû au titre du coût d'acquisition des supports de communication.
3	SNPECI- FRATERNITE MATIN	1 351 026	Frais dûs au titre de la publication des résultats des AO.
4	UNIVERSITE FELIX HOUPHOUET BOIGNY	10 200 000	Montant dû au titre de la location des chambres attribuées aux étudiants non nationaux.
5	GROUPEMENT CEFACL / HYDRO-CO	3 868 040	Facture due au cabinet de suivi architectural des travaux de construction
6	N'DRI AGNON YAO SABATS	2 250 000	Facture due au consultant individuel pour son appui à la définition des spécifications des équipements de laboratoire.
7	YUNUS VOYAGES	-215 700	Avoir auprès de l'agence de voyage suite à l'annulation du voyage d'étude du Dr CAMARA
8	DANNOU IMELDA	-30 000	Remboursement des frais d'équivalence d'une étudiante versés auprès de l'UFHB.
9	DOGBO FLORA	-30 000	Remboursement des frais d'équivalence d'une étudiante versés auprès de l'UFHB.
10	N'DRI JEAN CLAUDE	-85 000	Remboursement des frais d'inscription d'un étudiant
	<b>TOTAL</b>	<b>20 473 716</b>	

\*les remboursements ont été effectués avec les recettes de la vente de DAO.

#### 1.3.2 Personnel, missions et formation

Cette rubrique enregistre un montant de **24 512 fcfa**. Ce montant est constitué comme suit :

21 fcfa issu d'un surplus sur le reversement d'un membre du personnel  
140 fcfa issu d'un surplus sur le reversement du coordonnateur

18 240 fcfa issu du reliquat de mission dû au spécialiste suivi-évaluation  
 18 240 fcfa issu du reliquat de mission dû au coordonnateur  
 (-12 129) fcfa dû par la spécialiste en communication au titre d'un reversement de mission non encore effectué.

### **1.3.3 Enseignants et étudiants créditeurs**

Cette rubrique est constituée des éléments suivants :

<b>BENEFICIAIRES</b>	<b>MONTANT</b>	<b>OBSERVATIONS</b>
Etudiants nationaux PHD	5 850 000	Bourses dues au titre de novembre et décembre 2017
Etudiants nationaux master	1 440 000	Bourses dues au titre de novembre et décembre 2017
Etudiants non nationaux PHD	2 400 000	Bourses dues au titre de novembre et décembre 2017
Etudiants non nationaux Master	1 600 000	Bourses dues au titre de novembre et décembre 2017
Reliquats de mission et autres frais dus aux enseignants	-1 329 670	49 000 fcfa dû au coordonnateur pour le préfinancement des frais d'expédition d'une convention 343 750 fcfa dû au Dr Affery pour les frais de publication d'article (-1 770 000) fcfa correspondant au coût de la cérémonie de pose de première pierre des constructions du CCBAD 11 100 fcfa dû au DR KOUAME pour le reliquat de mission d'Accra 18 240 fcfa dû au DR KONE N'GOLO pour le reliquat de mission d'Accra 18240 FCFA dû au DR BAMBA Adama pour le reliquat de mission d'Accra
Agence Comptable	411	Surplus sur reversement de reliquat d'atelier de l'Agence Comptable.
<b>TOTAL</b>	<b>9 960 741</b>	

### **1.3.4 Organismes sociaux**

Il s'agit des engagements du projet auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) au 31 décembre 2017, **4 372 582 FCFA**.

### **1.3.5 Etat, impôts et taxes**

Le montant de cette rubrique s'élève à **25 077 308 fcfa**. L'évaluation de cette rubrique a été considérée comme une subvention apportée par l'Etat au projet et à ce titre, ledit montant n'a pas fait l'objet de décaissement.

## 2. LES EMPLOIS

### 2.1 Dépenses d'investissements

Les investissements en équipements et bâtiments s'élèvent **178 060 309 FCFA** et s'analysent comme suit :

FOURNISSEURS	MONTANT	OBSERVATIONS
AFRICAUTO	39 530 000	Achat d'un minibus
AGOSOFT	10 870 424	Acquisition de logiciel de gestion TOM <sup>2</sup> PRO
AJA	38 800 000	Achat de matériel de bureau (14 600 000 fcfa) et de mobiliers de bureau (24 200 000 fcfa)
CFAO	29 678 874	Achat d'un véhicule 4*4 pick-up
ECBM	19 991 011	Travaux d'aménagement des locaux du CEA-CCBAD
SMART	39 190 000	Acquisition de matériel informatique
<b>TOTAL</b>	<b>178 060 309</b>	

### 2.2 Dépenses d'exploitation

#### 2.2.1 Achats

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Achat de carburant	10 000 000
Fourniture de Bureau	7 402 530
Fournitures et Consommables informatiques	10 510 500
Achat de petit matériel et outillage	654 000
Achat d'études et de prestations de services	206 000
Achat de travaux, matériel et équipement	13 688 000
<b>Total</b>	<b>42 461 030</b>

#### 2.2.2 Transport

La rubrique transport comprend essentiellement les frais d'achat de billet d'avion et l'envoi de plis.

LIBELLES DES DEPENSES	MONTANT
Achat de billet d'avion	28 904 500
Frais d'expédition de la convention de partenariat avec KIST Corée du Sud	49 000
<b>Total</b>	<b>28 953 500</b>

### 2.2.3 Divers frais de fonctionnement de fonctionnement

Ce poste comprend les frais d'assurance, les frais de communication, les frais d'hébergement et de restauration pour les séminaires et ateliers, depuis le début du projet.

<b>LIBELLES DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
Assurance véhicules	4 141 543
Location charges locatives	17 150 000
Publicité et publications	6 483 899
Ateliers et séminaires	8 625 740
Maintenance et réparation	1 516 720
Supports de communication	9 927 340
Assurance personnel	11 064 255
Frais de télécommunication	8 248 737
<b>TOTAL</b>	<b>67 158 234</b>

### 2.2.4 Autres dépenses

Il s'agit essentiellement des allocations payées aux étudiants, des frais bancaires, des frais de mission, des honoraires des différents consultants et des frais de formation du personnel.

<b>LIBELLES DES DEPENSES</b>	<b>MONTANT</b>
Frais bancaires	2 198 146
Frais directs liés aux étudiants	146 862 176
Frais de mission	21 613 371
Honoraires divers consultants	58 990 461
Frais de formation	11 526 606
<b>TOTAL</b>	<b>241 190 760</b>

### 2.2.5 Impôts et taxes

Le montant de cette rubrique s'élève à **25 077 308 fcfa**. L'évaluation de cette rubrique a été considérée comme une contribution de l'Etat au projet et à ce titre, ledit montant n'a pas fait l'objet de décaissement.

### 2.2.6 Charges du personnel

Elles s'élèvent à **115 568 553 fcfa**. Il s'agit essentiellement des salaires et indemnités de transport du personnel et des charges sociales qui se répartissent comme suit :

- Salaires = 95 450 967 fcfa
- Indemnités de transport = 4 544 623 fcfa
- Charges sociales = 15 572 963 fcfa

## **2.3 Valeurs réalisables**

### **2.3.1 Fournisseurs Débiteurs divers**

Il s'agit ici de la quote-part de la charge constatée d'avance sur la facture trimestrielle de CFAO-MOTORS pour l'entretien du véhicule pick-up qui s'élève à **144 550 fcfa**.

## **2.4 Disponibilités**

Un compte (désigné) a été ouvert par l'Etat de Côte d'Ivoire à la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Il a été alimenté par l'avance initiale globale allouée aux trois centres. Il a donc servi de compte de liaison, pour transférer les premiers fonds reçus de l'IDA au compte projet.

### **2.4.1 IDA, compte projet BNI bailleur**

Le compte projet Bailleur, ouvert à la Banque Nationale d'Investissement (BNI) a été alimenté à partir du compte désigné.

Il a reçu exclusivement l'avance initiale 15% du DLI 2.8. Ces fonds ont été mis à disposition afin de faciliter le démarrage effectif des activités du projet.

Au 31 décembre 2017, le solde du compte projet – BNI/BAILLEUR s'élève à **610 080 FCFA**.

### **2.4.2 IDA, compte Indicateur**

Le compte Indicateur est ouvert par l'Etat de Côte d'Ivoire à la BNI. Il sert à recevoir les fonds mobilisés à travers l'atteinte des indicateurs.

Au 31 décembre 2017, le solde de ce compte s'élève à **17 499 309 FCFA**.

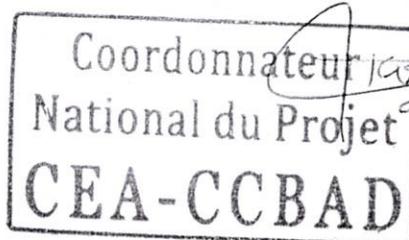
### **2.4.3 IDA, Compte projet revenus générés**

Le compte projet revenus générés est ouvert par l'Etat de Côte d'Ivoire à la BNI. Il sert à recevoir les fonds générés par le centre à travers des activités propres du centre. Le solde de ce compte au 31 décembre 2017 était de **1 097 776 fcfa**.

### **2.4.4 Caisse**

Le solde (**1 156 600 FCFA**) de la caisse est constitué du reliquat de montant sur les ventes des Dossiers d'Appel d'Offres. Cette caisse est tenue par la Comptable du projet.

**Le Coordonnateur du Projet**



**Tableau : Utilisation des fonds par activité du projet au 31 Décembre 2017**

C1	Composantes et Activités de l'Entité	Semestre			Cumulatif		
		Prévu	Effectif	Ecart	Prévu	Effectif	Ecart
	<b>GOUVERNANCE ET FONCTIONNEMENT</b>	<b>295 117 187</b>	<b>104 489 323</b>	<b>190 627 864</b>	<b>745 570 176</b>	<b>294 015 350</b>	<b>451 554 826</b>
C101	SUIVI, CONTRÔLE ET PERSONNEL	175 312 355	76 886 424	98 425 931	404 238 176	150 514 043	253 724 133
C10101	MISE EN PLACE DE L'ADMINISTRAT°DU CCBAD ET DEMAR. ACTIVITES				655 957		655 957
C10102	ATELIER DE LANCEMENT DES ACTIVITES DU CCBAD	12 000 000		12 000 000	23 000 000		23 000 000
C10103	PRESENT.AMENDEMT ADOPT°DU PLAN DE MISE EN OEUVRE 2017				4 199 043		4 199 043
C10104	REMUNERATION DU PERSONNEL	64 942 855	54 663 850	10 279 005	129 300 000	95 350 946	33 949 054
C10105	INDEMNITES DE TRANSPORT DU PERSONNEL	3 200 004	3 200 000	4	6 500 000	4 644 623	1 855 377
C10106	AMENAGEMENT LOCAUX(BUREAU) PR PERSONNEL DE L'UCP CEA-CCBAD		2 240 875	-2 240 875	45 065 000	19 991 011	25 073 989
C10107	COTISATIONS SOCIALES (CNPS) DU PERSONNEL	8 866 666	11 200 381	-2 333 715	16 800 000	11 200 381	5 599 619
C10108	CHARGES FISCALES SALARIALES				4 200 000		4 200 000
C10109	RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT FINANCIER	20 000 000	667 966	19 332 034	20 000 000	667 966	19 332 034
C10110	RECRUTEMENT CABINET D'ACCREDITAT°NATIONALE ET INTERNATIONALE	25 000 000		25 000 000	50 000 000		50 000 000
C10111	ETABLISSEMENT DE PARTENARIAT	22 327 830	50 300	22 277 530	50 749 176	50 300	50 698 876
C10112	SUIVI EVALUATION TRIMESTRIELLE DE PERFORMANCE FINANCIERE	4 600 000		4 600 000	8 000 000		8 000 000
C10113	FRAIS DE PUBLICATION D'APPELS D'OFFRES	3 750 000	1 716 122	2 033 878	7 260 000	3 403 018	3 856 982
C10114	ASSURANCES DU PERSONNEL PROJET	5 000 000	3 146 930	1 853 070	25 000 000	11 064 255	13 935 745
C10115	ASSURANCES VEHICULES				7 884 000	4 141 543	3 742 457
C10117	SUIVI ET CONTROL SEMESTRIEL DES ACTIVITES DE RECHERCHE	2 500 000		2 500 000	2 500 000		2 500 000
C10118	SUIVI SEMESTRIEL DES ACTIVITES D'ENSEIGNEMENT ET DE FORMAT°	3 125 000		3 125 000	3 125 000		3 125 000
C102	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS	41 000 000	15 846 338	25 153 662	167 835 000	103 353 424	64 481 576
C10201	ACQUISITION D'EQUIPEMENTS	41 000 000	15 846 338	25 153 662	167 835 000	103 353 424	64 481 576
C103	FONCTIONNEMENT	78 804 832	11 756 561	67 048 271	173 497 000	40 147 883	133 349 117
C10301	FONCTIONNEMENT	78 804 832	11 756 561	67 048 271	173 497 000	40 147 883	133 349 117
<b>C2</b>	<b>EXCELLENCE DANS L'ENSEIGNEMENT ET LA FORMATION</b>	<b>722 209 656</b>	<b>158 883 933</b>	<b>563 325 723</b>	<b>832 887 993</b>	<b>234 565 952</b>	<b>598 322 041</b>
C201	ATELIER	5 000 000		5 000 000	29 490 409	11 600 300	17 890 109
C20101	ATELIER	5 000 000		5 000 000	29 490 409	11 600 300	17 890 109
C202	RECRUTEMENT	10 500 000		10 500 000	18 500 000		18 500 000
C20201	RECRUTEMENT	10 500 000		10 500 000	18 500 000		18 500 000

C203	APPUI AUX ETUDIANTS	62 948 384	88 050 657	-25 102 273	112 856 527	142 138 576	-29 282 049
C20301	APPUI TECHNIQUE	27 394 205	3 423 300	23 970 905	40 855 825	8 466 400	32 389 425
C20302	APPUI FINANCIER	35 554 179	84 627 357	-49 073 178	72 000 702	133 672 176	-61 671 474
C204	FORMATION	83 419 272	17 873 916	65 545 356	101 699 057	27 867 716	73 831 341
C20401	FORMATION DES ENSEIGNANTS CHERCHEURS	32 690 430		32 690 430	32 690 430	4 179 650	28 510 780
C20402	FORMATION DES ETUDIANTS		8 994 860	-8 994 860		8 994 860	-8 994 860
C20403	AUTRES FORMATIONS	50 728 842	8 879 056	41 849 786	69 008 627	14 693 206	54 315 421
C205	TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	560 342 000	52 959 360	507 382 640	570 342 000	52 959 360	517 382 640
C20501	TRAVAUX ET AMENAGEMENTS	560 342 000	52 959 360	507 382 640	570 342 000	52 959 360	517 382 640
<b>C3</b>	<b>EXCELLENCE DANS LA RECHERCHE</b>	<b>214 232 319</b>	<b>17 623 829</b>	<b>196 608 490</b>	<b>363 620 030</b>	<b>103 407 203</b>	<b>260 212 827</b>
C301	EQUIPEMENTS	151 311 914		151 311 914	236 711 484	69 208 874	167 502 610
C30101	EQUIPEMENTS	151 311 914		151 311 914	236 711 484	69 208 874	167 502 610
C302	ATELIER	62 920 405	17 623 829	45 296 576	126 908 546	34 198 329	92 710 217
C30201	ATELIER	62 920 405	17 623 829	45 296 576	126 908 546	34 198 329	92 710 217
<b>C4</b>	<b>IMPACT SUR LE DEVELOPPEMENT</b>	<b>43 811 503</b>	<b>8 536 880</b>	<b>35 274 623</b>	<b>46 051 576</b>	<b>8 536 880</b>	<b>37 514 696</b>
C401	COMMUNICATION	43 811 503	8 536 880	35 274 623	46 051 576	8 536 880	37 514 696
C40101	COMMUNICATION	43 811 503	8 536 880	35 274 623	46 051 576	8 536 880	37 514 696
	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>1 275 370 665</b>	<b>289 533 965</b>	<b>985 836 700</b>	<b>1 988 129 775</b>	<b>640 525 385</b>	<b>1 347 604 390</b>

Annexe 3 :

État certifié des dépenses

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN CHANGEMENT CLIMATIQUE,  
BIODIVERSITE ET AGRICULTURE DURABLE (CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE CRÉDIT IDA N°57330-CI)

Exercice clos le 31 décembre 2017  
=====

**Situation récapitulative des États certifiés de dépenses**

N°/Type de la demande	Objet	Montants de la DRF/avance (en F.CFA) (b)	Montants remboursés par l'IDA (en F.CFA) (a)	Écarts (en F.CFA) (a)-(b)	Date de paiement de la DRF/Avance
Avance initiale de 15% DLI 2	Avance au titre du préfinancement sur le DLI 2	354 200 000	354 200 000	-	06/01/2017
DRF N°1	Remboursement pour l'atteinte du DLI 1	295 180 650	295 180 650	-	16/05/2017
<b>Total DRF au 31 décembre 2017</b>		<b>649 380 650</b>	<b>649 380 650</b>	<b>-</b>	<b>0</b>

**Annexe 4 :**

**Tableau d'évolution des soldes des comptes désignés**

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN CHANGEMENT CLIMATIQUE,  
BIODIVERSITE ET AGRICULTURE DURABLE (CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE CRÉDIT IDA N°57330-CI)

Exercice clos le 31 décembre 2017  
=====

**Tableau d'évolution du solde du compte désigné**

ANNEXE 4.1.: TABLEAU D'EVOLUTION DU COMPTE AVANCE (Compte spécial BNI Numéro 051964880005)

Désignation	Montants (en FCFA)
<b>Trésorerie initiale au 17 février 2016 (a)</b>	0
<b>Ressources</b>	
Avance initiale (15% DLI 2) perçue le 06 Janvier 2017	354 200 000
<b>Total Ressources de la période (b)</b>	
<b>Emplois</b>	
Dépenses de la période	353 349 920
<b>Total Emplois de la période (c)</b>	353 349 920
<b>Trésorerie reconstituée au 31 décembre 2017 (a)+(b)-(c)</b>	850 080
<i>Opérations en suspens au rapprochement bancaire à comptabiliser par la banque à fin décembre 2017</i>	-240 000
<b>Trésorerie Finale au 31 Décembre 2017</b>	610 080
<b>Solde du compte d'avance IDA au Tableau des emplois et des ressources au 31 Décembre 2017</b>	610 080
<b>Ecart</b>	0

Source : Relevé bancaire, Etat des dépenses, Etat de rapprochement bancaire

**PROJET CENTRE D'EXCELLENCE AFRICAIN CHANGEMENT CLIMATIQUE,  
BIODIVERSITE ET AGRICULTURE DURABLE (CEA-CCBAD)**

FINANCEMENT : ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (ACCORD DE CRÉDIT IDA N°57330-CI)

Exercice clos le 31 décembre 2017

=====

**Tableau d'évolution du solde du compte désigné**

ANNEXE 4.1.: TABLEAU D'EVOLUTION DU COMPTE INDICATEUR (Compte spécial BNI Numéro 05206740003)

Désignation	Montants (en FCFA)
Trésorerie initiale au 17 février 2016 (a)	0
<b>Ressources</b>	
Remboursement DRF N°1 sur DLI 1 reçue le 16 mai 2017	295 180 650
<b>Total Ressources de la période (b)</b>	
<b>Emplois</b>	
Dépenses de la période	275 881 341
<b>Total Emplois de la période (c)</b>	275 881 341
<b>Trésorerie reconstituée au 31 décembre 2017 (a)+(b)-(c)</b>	19 299 309
<i>Opérations en suspens au rapprochement bancaire à comptabiliser par la banque à fin décembre 2017</i>	1 800 000
<b>Trésorerie Finale au 31 Décembre 2017</b>	17 499 309
<b>Solde du compte d'avance IDA au Tableau des emplois et des ressources au 31 Décembre 2017</b>	17 499 309
<b>Ecart</b>	0

Source : Relevé bancaire, Etat des dépenses, Etat de rapprochement bancaire